REPUBLIQUE FRANCAISE

MÉTROPOLE GRAND LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2985

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de la Ville nouvelle - Quartier Mont-Blanc - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction de la politique de la ville et des territoires de projet

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2985

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de la Ville nouvelle - Quartier Mont-Blanc - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction de la politique de la ville et des territoires de projet

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon s'est portée candidate au NPNRU dont le cadre est posé par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. La Ville nouvelle de Rillieux-la-Pape a été retenue pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt national. La convention NPNRU a été signée le 26 février 2020. Le site de la Ville nouvelle rassemble plus de la moitié de la population de la commune (16 000 habitants) et constitue l'un des QPV les plus importants de la Métropole. Ce territoire comprend trois secteurs de projet :

- le centre-ville,
- le secteur de la Velette-Balcons de Sermenaz,
- le secteur des Alagniers-Mont-Blanc.

La plupart des projets inscrits à la convention NPNRU sont en phase opérationnelle. Ainsi, dans le quartier du Mont-blanc, des opérations de réhabilitation et de démolition sont actuellement menées par les bailleurs sociaux. Un programme d'espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole accompagnera l'ensemble du projet à l'horizon 2027. La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme en dépenses à hauteur de 115 000 €, nécessaire à la réalisation d'une 1ère acquisition foncière.

II - Objectifs du projet urbain

Les enjeux et orientations du NPNRU pour la Ville nouvelle de Rillieux-la-Pape sont les suivants :

- la poursuite de l'intégration urbaine de la Ville nouvelle dans la commune et l'agglomération en travaillant sur les interfaces avec le tissu urbain à proximité et les liens interquartiers,
- la création d'un parc linéaire de cœur de ville qui permet des liens nord-sud entre la Ville nouvelle et les autres quartiers,
- la création d'agrafes urbaines et paysagères entre les quartiers,
- le développement de l'offre de logements en accession (libre et sociale) afin de rééquilibrer à moins de 50 % le taux de logements sociaux sur la commune,
- le confortement de la centralité de la commune par la restructuration des espaces publics.

III - Description de l'opération portée par la Métropole

Dans le cadre du NPNRU, un projet d'espaces publics est prévu sur le secteur du Mont-Blanc, après la réhabilitation et la démolition des immeubles par les bailleurs sociaux. Une étude de cadrage urbain a été réalisée afin d'identifier les grandes lignes du projet et de lancer, après la phase portée par les bailleurs sociaux, une mission de maîtrise d'œuvre.

Les orientations de composition urbaine sont les suivantes :

- désenclaver le quartier Alagniers-Mont-Blanc tourné sur lui-même en structurant et en hiérarchisant le système viaire pour le rendre plus lisible, support d'usages et de connexions avec les quartiers environnants,
- faire rentrer le grand paysage dans le quartier en valorisant et confortant la place du végétal,
- assurer une mixité d'habitat pour diversifier l'offre et sortir du parc de logement exclusivement social avec, notamment, un programme de démolition ambitieux et l'apport de nouveaux produits logements,
- réhabiliter les immeubles conservés et requalifier les espaces extérieurs en les reliant à la trame végétale,
- changer l'image du quartier en offrant une recomposition de la façade sur la route de Strasbourg et l'entrée ouest de la ville de Rillieux-la-Pape depuis Lyon,
- offrir des espaces publics de qualité, supports d'usages et de lien social, notamment en sortant de la logique des micro-espaces actuels,
- renforcer le principe du cœur d'îlot ouvert et vert tout en qualifiant l'interface public/privé,
- recentrer la place des équipements publics dans le quartier, notamment les deux groupes scolaires, mais également la polarité du pôle Europe,
- retravailler l'ouverture et l'accroche du secteur Mont-Blanc au pôle Europe et au secteur des Alagniers,
- prendre en compte les enjeux de vieillissement.

Les travaux d'espaces publics sont prévus à l'horizon 2027. Le planning prévisionnel prévoit toutefois la réalisation d'une 1ère acquisition foncière pour engager l'opération auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et confirmer la demande de subvention.

En conséquence, il est proposé d'engager une autorisation de programme pour la 1ère acquisition foncière de 115 000 € TTC. La globalité du projet contractualisé avec l'ANRU s'élève à 2 871 285 € HT. La subvention de l'ANRU est de 430 693 €. La présente délibération permet également de titrer ces recettes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'opération des espaces publics du quartier du Mont-Blanc,

b) - la participation financière de l'ANRU dans le cadre de la convention de site NPNRU - Ville nouvelle à Rillieux-la-Pape pour la 1ère acquisition foncière pour engager l'opération d'aménagement de ces espaces publics.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 115 000 € TTC en dépenses et 430 693 € en recettes à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 35 000 € en dépenses et 21 535 € en recettes en 2025,
- 80 000 € en dépenses et 21 535 € en recettes en 2026,
- 86 139 € en recettes en 2027,
- 86 139 € en recettes en 2028,
- 129 206 € en recettes en 2029,
- 86 139 € en recettes en 2030,

sur l'opération n° 0P17O8484.

3° - La somme à payer en investissement, soit 115 000 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2025 et 2026 - chapitres 20 et 21.

4° - La somme à encaisser en investissement, soit 430 693 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2025, 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 - chapitre 13.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-338614-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025